


## ENCOMBRANTS

 Les 8 déchèteries de l'Agglomération d'Agen sont à destination des particuliers seulement.

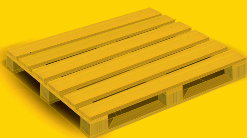
Vous disposez de filières de reprises spécifiques en tant que professionnels.

Vous pouvez aussi vous inscrire auprès de la gestionnaire de la redevance spéciale sous condition de facturation.



 En ce qui concerne les palettes, elles ne doivent pas être déposées sur la voie publique. Des filières spécifiques existent, telles que Véolia propreté (Boé), Ecopal (Bon Rencontre), Prevost environnement (Fumel), Paprec, .....

Vous pouvez également rendre vos palettes aux fournisseurs qui vous les ont déposées.




### INFOS PLUS :

Attention, deux ARRETÉS MUNICIPAUX réglementant la COLLECTE DES DÉCHETS et la PROPRETÉ à Agen permettent de verbaliser les incivilités.

Vous pouvez les consulter sur [www.agen.fr](http://www.agen.fr)

### CONTACTS

 N°Vert 0 800 77 00 47

APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE

Gestionnaire REDEVANCE SPÉCIALE : 06 76 29 37 56

**CITEO**  
Ecofolio + Eco-Emballages

PAO/COM Agglo d'Agen - Ne pas jeter sur la voie publique.

# LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR LES PROFESSIONNELS DU CENTRE-VILLE D'AGEN COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



 AGGLOMÉRATION  
**AGEN**

## REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

- Tous les professionnels ont accès au service de collecte des déchets de l'Agglomération d'Agen et doivent signer un contrat de « redevance spéciale ».
- Ne doivent être présentés à la collecte que les sacs et les bacs identifiés « **REDEVANCE SPÉCIALE** ». Tout autre sac ou bac ne sera pas collecté pour les professionnels.
- Gestionnaire de la RS joignable au **06 76 29 37 56** pour toutes questions liées aux déchets des professionnels.

## LES CARTONS

### UNE COLLECTE SPÉCIFIQUE DES CARTONS EST RÉALISÉE LES MARDIS ET VENDREDIS

#### • À QUELLE HEURE ?

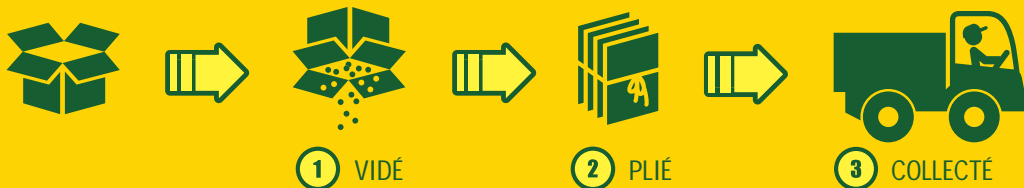
Selon les zones du flyer joint.

**⚠ Risque de verbalisation en cas de non respect des horaires.**

#### • COMMENT ?

Sur le trottoir devant mon commerce

- Pliés et aplatis
- En tas ficelés
- Regroupés pour ne pas gêner le déplacement des piétons.



## PRÉSENTATION DES DÉCHETS À LA COLLECTE

#### • QUEL JOUR ?

Le jour de collecte précisé sur mon calendrier de collecte en fonction des flux (ordures ménagères et emballages recyclables) qui est téléchargeable sur [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)

#### • A QUELLE HEURE ?

A partir de 19h.  
Avant 19h mes déchets présents sur la voie publique sont considérés comme un dépôt sauvage et **sanctionnés par une amende.**

#### • OÙ ?

Devant mon commerce ou local professionnel.  
Si ma rue est en travaux je dépose mes sacs ou bacs sur un point de présentation collectif identifié.

#### • COMMENT ?

Proprement sans gêner la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite et en utilisant des sacs ou bacs identifiés RS.

The image shows a screenshot of the waste collection calendar for Agen. It includes the logo of Agglomération d'Agen and the text 'HYPER CENTRE'. The calendar is organized by month (Mars 2017, Avril 2017, Mai 2017, Juin 2017) and lists collection dates with icons for 'Ordures ménagères' (OM) and 'Emballages recyclables' (ER). A legend indicates that OM is represented by a red circle and ER by a blue circle. A note at the top right mentions 'collecte de remplacement dès 08h00'.

**TÉLÉCHARGEZ**  
votre calendrier sur [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)

## ATTENTION SACS/BACS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les bacs ou sacs ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des jours et horaires de collecte sous risque de sanctions car ils sont sources de pollutions visuelles mais aussi et surtout ils représentent un danger en limitant l'accessibilité à tous sur les trottoirs, ....